

## DECISION N° 22-005 PORTANT FIXATION DU TARIF DE LA REVUE LITTERAIRE *EX NIHILO*

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu la délibération du conseil d'établissement du 16 novembre 2021 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil d'établissement au président de CY Cergy Paris Université,*
- Vu la délibération du conseil de site du 15 février 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université.*

*Considérant que les étudiants du Master Ingénierie Editoriale et Communication (IEC) de CY Cergy Paris Université réalisent dans le cadre de leur cursus plusieurs projets tutorés professionnalisants, dont la publication d'une revue littéraire Ex Nihilo,*

*Considérant que cette revue est proposée à la vente par les étudiants du Master IEC afin de couvrir les frais d'impression qu'elle engendre,*

*Considérant la hausse générale des coûts d'impression,*

### LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

### DECIDE

#### **Article 1 :**

La présente décision a pour objet de modifier le prix de vente de la revue *Ex Nihilo* à compter de l'année universitaire 2021/2022 afin de prendre en compte la hausse générale des coûts d'impression, tel que précisé dans le tableau suivant :

Détail de la prestation						
Prix de vente de la revue <i>Ex Nihilo</i>						
Tarifs 2020/2021			Tarifs 2021/2022			Variation du montant HT entre 2020/2021 et 2021/2022
Tarifs HT 2020/2021	Taux de TVA	Tarif TTC 2020/2021	Tarifs HT 2021/2022	Taux de TVA	Tarif TTC 2021/2022	
11,37 €	5,5%	12,00 €	14,12 €	5,5%	14,90 €	2,75 €

**Article 2 :**

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy-Pontoise le 7 mars 2022

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 8 mars 2022

Publiée le : 8 mars 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.